

	<p align="center">Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS</p> <p align="center">Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09</p>	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
<p align="center">OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC SQUARE NIEDERRWEN – COMPAGNIE MAX ET MAURICE DU 12 AU 22 MAI 2022 Arrêté n°2022/087</p>		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;
VU la demande d'autorisation d'occuper le domaine public de l'association Le Sablier pour l'installation d'un chapiteau de 300 personnes, de la compagnie Max et Maurice, à l'occasion du spectacle « De A à Zèbre » ;

CONSIDERANT la nécessité d'autoriser l'association Le Sablier et la compagnie Max et Maurice à installer un chapiteau et à occuper le domaine public communal à titre exceptionnel afin d'y présenter le spectacle « De A à Zèbre », sur l'esplanade du Théâtre Jean Vilar, Square Niederwerrn à Ifs ;

ARRETE

- Article 1** L'association Le Sablier et la compagnie Max et Maurice sont autorisées à implanter sur le domaine public un chapiteau accueillant 300 personnes du 12 au 22 mai 2022 inclus à l'occasion du spectacle « De A à Zèbre ».
- Article 2** Les occupants s'engagent à respecter la réglementation applicable pour ce type d'activité, notamment en matière de sécurité.
- Article 3** Ils devront s'assurer au titre de leur responsabilité civile pour leur activité et fournir une attestation en Mairie.
- Article 4** Cette occupation est valable à titre exceptionnel pour une durée de 11 jours conformément à l'article 1.

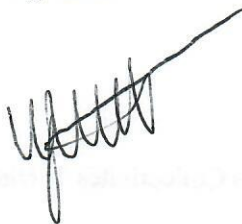
Article 5 Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
- Le Service Culture de la ville d'Ifs ;
- Le Pôle Développement Local de la ville d'Ifs ;
- Association le Sablier ;
- Compagnie Max et Maurice

Fait à Ifs, le 6 mai 2022

Notifié le : **12 MAI 2022**

Signature :



Le Maire,



Michel PATARD-LEGENDRE